

Divorce et remariage dans une perspective biblique

Dans ce texte, nous voulons aborder les affirmations de la Bible sur la question du divorce et du remariage. Même les paroles de Jésus dans l'Évangile de Matthieu, généralement rendues par « *sauf la fornication* », ne contredisent pas le rejet clair du divorce dans d'autres textes du Nouveau Testament. Même si la loi de l'Ancien Testament concédait le divorce sur la base du péché des êtres humains, cela n'a jamais été la volonté de Dieu. Jésus a clairement montré cette volonté de Dieu. Par son œuvre de rédemption, il change nos cœurs et nous permet de rester fidèles selon la volonté de Dieu, même si pour certaines raisons il peut être nécessaire de vivre séparément du partenaire incroyant. En conclusion, nous écrivons quelques réflexions qui devraient être utiles pour résoudre les situations de vie souvent confuses d'aujourd'hui.

Contenu

- 1 Le divorce est-il la solution ?
- 2 Des passages bibliques clairs sur le thème du divorce et du remariage
- 3 A l'exception de la fornication ?
 - 3.1 Matthieu 5:32
 - 3.2 Matthieu 19:9
 - 3.3 Sur les deux passages
- 4 Pourquoi le divorce était-il autorisé dans l'Ancien Testament, mais plus selon les paroles de Jésus ?
- 5 Comment juger les mariages de « l'ancienne vie » (avant de devenir chrétien) ?
- 6 Quelques réflexions sur la situation actuelle
- 7 Résumé et encouragement

1 Le divorce est-il la solution ?

Aimer quelqu'un signifie rechercher le meilleur pour l'autre, même si cela implique des difficultés. Les personnes mariées sont aussi constamment mises au défi de se renier elles-mêmes. Surtout lorsqu'il y a des problèmes, on peut être tenté de choisir la voie la plus facile et de divorcer de son partenaire ou de se remarier après que son partenaire l'ait quitté. Cependant, un mariage est une décision qui ne peut être annulée, même si elle a été prise au mépris de sa propre conscience.

C'est pourquoi nous voulons encourager tous ceux qui envisagent un divorce et/ou un remariage à s'ouvrir sans crainte aux paroles de Jésus. Jésus ne nous montre pas seulement le chemin, mais il nous aide aussi à le parcourir, même si nous ne pouvons pas l'imaginer.

Nous avons cité plusieurs passages de la Bible sur le sujet du divorce et du remariage. Ils montrent que Jésus attend une fidélité inconditionnelle à un seul partenaire qui dure jusqu'à la mort. Après les passages bibliques, des explications plus détaillées suivent.

📖 2 Des passages bibliques clairs sur le thème du divorce et du remariage

Certains mots du Nouveau Testament nous montrent que la volonté de Dieu est la monogamie, c'est-à-dire qu'un homme et une femme sont fidèles l'un à l'autre jusqu'à la mort :

Quiconque répudie sa femme et en épouse une autre commet un adultère, et quiconque épouse une femme répudiée par son mari commet un adultère. (Luc 16:18)

Les pharisiens l'abordèrent; et, pour l'éprouver, ils lui demandèrent s'il est permis à un homme de répudier sa femme. Il leur répondit: Que vous a prescrit Moïse? Moïse, dirent-ils, a permis d'écrire une lettre de divorce et de répudier. Et Jésus leur dit: C'est à cause de la dureté de votre cœur que Moïse vous a donné ce précepte. Mais au commencement de la création, Dieu fit l'homme et la femme; c'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère, et s'attachera à sa femme, et les deux deviendront une seule chair. Ainsi ils ne sont plus deux, mais ils sont une seule chair. Que l'homme donc ne sépare pas ce que Dieu a joint. Lorsqu'ils furent dans la maison, les disciples l'interrogèrent encore là-dessus. Il leur dit: Celui qui répudie sa femme et qui en épouse une autre, commet un adultère à son égard; et si une femme quitte son mari et en épouse un autre, elle commet un adultère. (Marc 10:2-12)

A ceux qui sont mariés, j'ordonne, non pas moi, mais le Seigneur, que la femme ne se sépare point de son mari (si elle est séparée, qu'elle demeure sans se marier ou qu'elle se réconcilie avec son mari), et que le mari ne répudie point sa femme. (1 Corinthiens 7:10-11)

Ainsi, une femme mariée est liée par la loi à son mari tant qu'il est vivant; mais si le mari meurt, elle est dégagée de la loi qui la liait à son mari. Si donc, du vivant de son mari, elle devient la femme d'un autre homme, elle sera appelée adultère; mais si le mari meurt, elle est affranchie de la loi, de sorte qu'elle n'est point adultère en devenant la femme d'un autre. (Romains 7:2-3)

Déjà dans l'Ancien Testament, Dieu rejette clairement le divorce :

Voici encore ce que vous faites: Vous couvrez de larmes l'autel de l'Éternel, De pleurs et de gémissements, En sorte qu'il n'a plus égard aux offrandes Et qu'il ne peut rien agréer de vos mains. Et vous dites: Pourquoi?... Parce que l'Éternel a été témoin entre toi et la femme de ta jeunesse, A laquelle tu es infidèle, Bien qu'elle soit ta compagne et la femme de ton alliance. Nul n'a fait cela, avec un reste de bon sens. Un seul l'a fait, et pourquoi? Parce qu'il cherchait la postérité que Dieu lui avait promise. Prenez donc garde en votre esprit, Et qu'aucun ne soit infidèle à la femme de sa jeunesse! Car je hais la répudiation, Dit l'Éternel, le Dieu d'Israël, Et celui qui couvre de violence son vêtement, Dit l'Éternel des armées. Prenez donc garde en votre esprit, Et ne soyez pas infidèles! (Malachi 2:13-16)

⚓ 3 A l'exception de la fornication ?

Il y a deux passages dans l'Évangile de Matthieu (Matthieu 5:31-32 ; 19:1-12) où une exception semble être possible dans le cas d'une inconduite sexuelle (« fornication »). Pourquoi ne trouve-t-on cette exception si

importante ni dans les autres évangiles ni dans les lettres du Nouveau Testament ? L'Évangile de Matthieu a été écrit pour les lecteurs juifs. Dans ce qui suit, nous voulons montrer que les Juifs ont compris ces mots différemment de la plupart des gens aujourd'hui. Malheureusement, la compréhension commune d'aujourd'hui a également influencé les traductions de la Bible, de sorte que nous devons traiter ici aussi des questions de traduction. Mais nous voulons que ce soit le plus court possible.

✚ 3.1 Matthieu 5:32

La Bible Louis Segond 1910 traduit Matthieu 5:31-32 comme suit :

Il a été dit: Que celui qui répudie sa femme lui donne une lettre de divorce. Mais moi, je vous dis que celui qui répudie sa femme, sauf pour cause d'infidélité, l'expose à devenir adultère, et que celui qui épouse une femme répudiée commet un adultère.

Le mot grec « parektos », qui est reproduit ici avec « sauf », signifie littéralement quelque chose qui est à l'extérieur, qui n'est pas mentionné ou qui est exclu. (Par exemple, dans 2 Corinthiens 11:28, cette expression est représentée par « d'autres choses » dans Louis Segond 1910 ou « du reste » dans Segond 21. Il ne s'agit pas d'une exception).

Une traduction aussi proche que possible du texte serait la suivante :

Mais il est dit : « Celui qui veut renvoyer sa femme, donne-lui une lettre de divorce ». Mais je vous le dis : quiconque renvoie sa femme (la raison de la fornication est exclue) provoque la rupture du mariage à son égard [1] ; et quiconque épouse une femme licenciée commet un adultère [2] .

La fornication était un motif de divorce généralement accepté.

Jésus se réfère à la loi et aux traditions juives dans le contexte de Matthieu 5. Dans les versets 31-32, il se réfère à un passage de Deutéronome 24:1 :

Lorsqu'un homme aura pris et épousé une femme qui viendrait à ne pas trouver grâce à ses yeux, parce qu'il a découvert en elle quelque chose de honteux, il écrira pour elle une lettre de divorce, et, après la lui avoir remise en main, il la renverra de sa maison.

L'expression « quelque chose de honteux » était utilisée par les écoles rabbiniques de l'époque pour désigner une inconduite sexuelle. Pour de nombreux Juifs, c'était le seul motif de divorce autorisé.[3]

Jésus montre quelque chose de nouveau.

Jésus dit : « Il a été dit... Mais moi, je vous dis... » Il est évident que Jésus enseigne quelque chose de nouveau ici, quelque chose que les Juifs n'ont jamais entendu auparavant. Dans le contexte du Sermon sur la montagne (Matthieu 5-7), Jésus approfondit les commandements de Dieu concernant la pureté et l'amour. Dans Matthieu 5:21-48, Jésus met en contraste quelques commandements de l'Ancien Testament avec ses paroles « Mais je vous le dis ». De cette façon, il veut montrer par Sa Parole la volonté originale et claire de Dieu sur ces points, par exemple dans les versets 21-22 :

Vous avez entendu qu'il a été dit aux anciens: Tu ne tueras point; celui qui tuera mérite d'être puni par les juges. Mais moi, je vous dis que quiconque se met en colère contre son frère mérite d'être puni par les juges; ...

Si Jésus avait seulement voulu dire dans Matthieu 5:32 qu'il est d'accord avec le motif de divorce généralement accepté, ses déclarations sur le divorce seraient mal placées dans ce contexte. Il n'apporterait rien de nouveau. (Mais le « nouveau » apporté par Jésus est la « vieille », éternelle volonté de Dieu).

Jésus a clairement enseigné que le motif de divorce généralement accepté par les Juifs ne s'applique plus. Jésus exclut cette raison par les mots « la raison de la fornication est exclue ».

Cela ne signifie pas pour autant que quelqu'un est obligé de rester avec son partenaire, même si celui-ci se comporte très mal. Il peut même être nécessaire de se séparer de son partenaire en raison de son mauvais comportement. Cette séparation peut dans certains cas également prendre la forme juridique d'un divorce. Mais dans ce cas, le lien du mariage reste en place, et avec lui l'obligation de fidélité conjugale. Cela signifie qu'un nouveau mariage n'est plus possible. Un divorce, dans lequel le lien du mariage serait dissous et les deux partenaires seraient libres de se remarier, a été rejeté par Jésus.

✠3.2 Matthieu 19:9

Dans Matthieu 19:9, la situation est similaire à celle de Matthieu:

Les pharisiens l'abordèrent, et dirent, pour l'éprouver: Est-il permis à un homme de répudier sa femme pour un motif quelconque? Il répondit: N'avez-vous pas lu que le créateur, au commencement, fit l'homme et la femme et qu'il dit: C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère, et s'attachera à sa femme, et les deux deviendront une seule chair? Ainsi ils ne sont plus deux, mais ils sont une seule chair. Que l'homme donc ne sépare pas ce que Dieu a joint. Pourquoi donc, lui dirent-ils, Moïse a-t-il prescrit de donner à la femme une lettre de divorce et de la répudier? Il leur répondit: C'est à cause de la dureté de votre cœur que Moïse vous a permis de répudier vos femmes; au commencement, il n'en était pas ainsi. Mais je vous dis que celui qui répudie sa femme, sauf pour infidélité, et qui en épouse une autre, commet un adultère. Ses disciples lui dirent: Si telle est la condition de l'homme à l'égard de la femme, il n'est pas avantageux de se marier. (Matthieu 19:3-10)

En grec, il n'est pas dit « sauf pour infidélité » mais « non pas à cause de la fornication ». En grec, le mot « non pas » peut être exprimé par deux mots différents. Le mot « μ / me », qui est utilisé dans la phrase « non pas à cause de la fornication », est lié aux interdictions. Nous trouvons dans le Nouveau Testament quelques exemples d'utilisation du mot « me / ne pas » sans verbe explicative. Il est nécessaire de déduire du contexte ce qui ne doit pas être fait ici. [4] Jésus exprime donc ici que dans le cas d'une inconduite sexuelle, il ne doit pas y avoir une certaine réaction, et le contexte nous montre que la conduite qui ne doit pas se produire est le divorce. Ce que l'on entend par là, c'est « même pas dans le cas de la fornication ».

Marc 10:12 nous montre que cela s'applique également au cas contraire, lorsqu'une femme licencie son mari.

Marc 10,1-12 est le rapport parallèle à Matthieu 19,1-12 et parle de la même situation. En réponse à la question des pharisiens de savoir s'il est permis à l'homme de renvoyer sa femme pour une raison

quelconque, [5] Jésus se réfère à l'ordre de la création, selon lequel l'homme et la femme sont une seule chair, et que ce que Dieu a uni, l'homme ne doit pas divorcer. La lettre de divorce, ordonnée par Moïse, n'a été autorisée qu'en raison de la dureté du cœur. La volonté originelle de Dieu était différente. Jésus « corrige » la loi ici. Le caractère indissoluble du pacte de mariage a son origine dans l'ordre de la création.

La réaction des disciples dans Matthieu 19:10 [6] nous montre également que l'enseignement de Jésus était complètement nouveau pour eux sur ce point. La loi juive autorisait le divorce et le remariage, par exemple en cas de péchés sexuels de la femme (selon le rabbin Shammaï). Les disciples ont compris à partir des paroles de Jésus que, selon la volonté de Dieu, l'alliance du mariage ne pouvait pas être annulée, même dans le cas de délits sexuels commis par la femme. Les disciples se sont alors demandé s'il était opportun de se marier. Cette réaction nous montre donc aussi que Jésus a apporté quelque chose de complètement nouveau. Si Jésus avait enseigné que le mari pouvait se remarier après un divorce pour cause d'adultère, il aurait enseigné la même chose que beaucoup d'autres Juifs et n'aurait pas provoqué cette réaction étonnée des disciples.

✚ 3.3 Sur les deux passages

Dans Matthieu 5:32 et Matthieu 19:9, nous voyons que la loi mosaïque de la lettre de divorce (Deutéronome 24:1) est à l'arrière-plan. Jésus exprime dans ces deux passages que la justification du divorce par la fornication n'est pas la volonté de Dieu. Comme la question de l'interprétation de Deutéronome 24:1 était particulièrement importante pour les chrétiens issus du judaïsme, il n'est pas surprenant que ces deux versets, dans lesquels Jésus dit que même la fornication ne peut être un motif de divorce (avec possibilité de remariage), ne se trouvent que dans Matthieu [7]. Marc et Luc ne voulaient pas occuper leurs lecteurs, qui pour la plupart sont issus du paganisme, avec la question de la compréhension du motif de divorce mentionné dans Deutéronome 24:1, et ont donc laissé de côté ces paroles de Jésus adressées aux Juifs.

Matthieu 5,32 et 19,9 sont donc en unité avec tous les autres mots du Nouveau Testament et ne parlent pas d'un éventuel motif de divorce, mais disent au contraire que les motifs de divorce acceptés par les Juifs ne sont pas valables.

4 Pourquoi le divorce était-il autorisé dans l'Ancien Testament, mais plus selon les paroles de Jésus ?

Le divorce n'a jamais été la volonté de Dieu. Moïse a autorisé le divorce en raison de la désobéissance du peuple, car il est triste de constater que dans le peuple juif / État de Dieu, seul un petit nombre de personnes veulent vraiment vivre selon la volonté de Dieu, mais les masses sont pour la plupart très désobéissantes. C'est pourquoi Dieu a permis le divorce et le remariage dans l'Ancien Testament, car autrement les gens auraient dû beaucoup souffrir des péchés des autres. Pour des raisons sociales, il était presque impératif pour une femme qui avait été licenciée de se remarier, car sinon elle n'aurait pas été pourvue matériellement et n'aurait pas non plus eu la possibilité d'être pourvue par des enfants dans sa vieillesse. C'est pourquoi Moïse ordonna à l'homme qui avait renvoyé sa femme de lui remettre une lettre de divorce. Cette lettre de divorce était une protection importante pour la femme, la preuve que la femme n'est pas une prostituée ou qu'elle a eu des relations sexuelles illégitimes (ce qui était punissable de mort), mais qu'elle a été libérée et peut légalement se remarier.

Ce qui n'a jamais été possible au sein du peuple d'Israël, que tous vivent ensemble dans l'obéissance, l'amour et une profonde unité, Jésus l'a accompli dans l'église. Elle ne contient pas d'incroyants, mais chacun a décidé de suivre Jésus sans compromis. Ainsi, par l'Esprit Saint, chaque chrétien est capable de vivre cette vie dans la sanctification, la dévotion, l'amour et l'obéissance. Ce n'est que si l'on comprend et

veut vraiment vivre le commandement de l'amour fraternel de Jésus, que l'on peut aussi comprendre son affirmation selon laquelle il n'y a pas de divorce devant Dieu, et que cela est aussi vivable pour les chrétiens. Devant Dieu, tout mariage est valable jusqu'au décès de l'un des époux. Dans le cas où l'un des conjoints est incroyant et veut se séparer du chrétien, Paul permet que cela se produise (voir section 5). Devant Dieu, cependant, ce n'est pas un divorce qui donnerait droit à un remariage, mais devant Dieu les deux sont mariés mais peuvent vivre séparément.

Le mariage est une alliance devant Dieu, à laquelle on doit être fidèle même si l'autre conjoint rompt cette alliance. Si le conjoint non croyant se sépare du chrétien — pour quelque raison que ce soit — et que le chrétien se remarie, non seulement il brisera son mariage, mais il entraînera aussi son « nouveau » partenaire profondément dans le péché de fornication et d'adultère.

Comme les chrétiens vivent en communauté de biens comme expression de leur amour fraternel (Actes 2:44-47 ; 4:32-37), la prise en charge sociale de la femme chrétienne dont le mari incroyant s'est séparé d'elle est également garantie. Elle ne se sentira pas non plus seule, puisque Dieu donne à chaque chrétien, chaque jour, une paix et une joie profondes grâce à l'amour fraternel et à l'unité entre eux.

5 Comment juger les mariages de « l'ancienne vie » (avant de devenir chrétien) ?

Si quelqu'un est en Christ, il est une nouvelle créature. Les choses anciennes sont passées; voici, toutes choses sont devenues nouvelles. (2 Corinthiens 5:17)

Cette parole très importante de Paul, qui nous montre ce que représente un changement fondamental en devenant chrétien, ne signifie pas pour autant que toutes nos obligations de la vie d'avant notre conversion au christianisme ne s'appliquent plus.

Que votre parole soit oui, oui, non, non; ce qu'on y ajoute vient du malin. (Matthieu 5:37)

Cela est particulièrement vrai pour le vœu de mariage. Jésus, comme cela a déjà été expliqué dans la section 3.2, a justifié l'indissolubilité du mariage avec l'ordre de la création. L'idée que les mariages conclus avant de devenir chrétien ne sont pas valables, et peuvent donc aussi être divorcés, puisqu'une nouvelle vie a commencé avec le fait de devenir chrétien, est une hérésie et un mépris des paroles de Jésus.

Dans 1 Corinthiens 7:12-15, Paul traite des mariages qui ont été conclus avant la conversion :

Aux autres, ce n'est pas le Seigneur, c'est moi qui dis: Si un frère a une femme non-croyante, et qu'elle consente à habiter avec lui, qu'il ne la répudie point; et si une femme a un mari non-croyant, et qu'il consente à habiter avec elle, qu'elle ne répudie point son mari. Car le mari non-croyant est sanctifié par la femme, et la femme non-croyante est sanctifiée par le frère; autrement, vos enfants seraient impurs, tandis que maintenant ils sont saints. Si le non-croyant se sépare, qu'il se sépare; le frère ou la sœur ne sont pas liés dans ces cas-là. Dieu nous a appelés à vivre en paix.

Son principe est que si le non-croyant accepte la nouvelle vie du chrétien avec bonne volonté, ils ne doivent pas se séparer. Si la séparation a lieu (verset 15), Paul n'a pas besoin de répéter ce qu'il a déjà écrit au verset 11 [8], à savoir que le chrétien doit rester seul ou se réconcilier avec son conjoint.

En outre, à ce stade, nous devrions à nouveau nous référer à Romains 7:2-3. Ici, Paul fait des déclarations

fondamentales sur le mariage, indépendamment du fait que les gens soient croyants (chrétiens) ou non. L'homme est lié à son partenaire aussi longtemps qu'il vit. Ce n'est qu'après son décès qu'il est possible de conclure un nouveau pacte de mariage.

⚭ 6 Quelques réflexions sur la situation actuelle

Aujourd'hui, nous vivons malheureusement dans une situation où le « cas normal » d'un mariage voulu par Dieu, à savoir que deux partenaires partagent leur vie ensemble dans une fidélité mutuelle jusqu'à la fin de leur vie, comme ils se l'étaient promis lors de leur mariage, est déjà devenu très rare. Les familles « en patchwork » deviennent de plus en plus la norme. Cela a donc également des répercussions sur l'enseignement et la pratique des différentes « églises » et groupes religieux.

Pour comprendre le rejet clair du divorce avec droit de se remarier, il est bon que nous gardions également à l'esprit la valeur positive du mariage dans le plan de création de Dieu. Il est également important de toujours réfléchir concrètement à la manière dont un enseignement fondamental de la Bible peut être mis en œuvre dans la situation particulière dans laquelle se trouve une personne.

Jésus a ramené à la lumière la clarté originelle de cette question, de sorte que même ses disciples, qui connaissaient la pratique de l'Ancien Testament du divorce et du remariage, en ont été choqués.

Il y avait certainement parmi les premiers chrétiens ceux qui venaient du judaïsme ou du paganisme, qui étaient mariés en secondes noces. Nous ne déduisons pas de la Sainte Écriture que tous ces gens ont dû dissoudre leur second mariage, puisqu'ils n'avaient pas contracté leur mariage en sachant qu'ils faisaient quelque chose qui était absolument interdit par Dieu, même s'il devait être clair, au moins pour les croyants venant du judaïsme, que Dieu ne considère pas le divorce comme quelque chose de bon.

Lorsque Paul écrit à Timothée qu'un ancien d'une église ne pouvait être que le mari d'une seule femme (1 Timothée 3:2), cela nous montre que (avant de devenir chrétiens) les personnes remariées ne pouvaient pas devenir des anciens, mais qu'elles étaient certainement acceptées dans l'église. Mais nous ne pouvons accepter cette pratique (que les gens puissent continuer leur second mariage dans la congrégation) que dans une mesure limitée pour notre époque, comme le Nouveau Testament est connu aujourd'hui, et donc aussi la position claire de Jésus dans ce domaine. (Beaucoup connaissent également la position — du moins en théorie — encore relativement claire de « l'église » catholique sur ce sujet). Par conséquent, beaucoup de gens sont aujourd'hui plus conscients qu'à l'époque des premiers chrétiens qu'un second mariage n'est pas correct. Il est certain que beaucoup de choses dépendent de la conscience dans laquelle une personne a contracté le second mariage. Si une personne a contracté un second mariage en sachant que cela est contraire à la volonté de Dieu, ce mariage ne peut pas être considéré comme un mariage dans la volonté de Dieu. Le problème est souvent beaucoup plus profond, par exemple lorsque les questions spirituelles, notamment sur l'attitude du partenaire vis-à-vis de Dieu, ont été ignorées lors du premier mariage.

Mais il est toujours nécessaire d'examiner attentivement le cas concret et donc de rechercher honnêtement la volonté de Dieu. Même dans le cas où le résultat de cet examen honnête est que le second mariage ne peut être poursuivi, divers autres aspects doivent être pris en compte. Surtout si les deux partenaires sont chrétiens, la conséquence ne sera probablement pas une séparation complète. Après tout, il y a souvent beaucoup de tâches communes, notamment dans l'éducation des enfants. Il n'est certainement pas utile pour les enfants lorsqu'ils voient que les parents sont séparés. Mais dans ce cas (quand on est arrivé à la conclusion que le second mariage ne peut être poursuivi), la relation sexuelle n'aura pas sa place dans cette relation.

✠7 Résumé et encouragement

Jésus souligne que la monogamie est la volonté de Dieu, ce qui se voit aussi dans l'argumentation sur le fait de devenir une seule chair, et que l'homme ne doit pas rejeter sa femme. Si, pour une raison quelconque, le mari licencie sa femme, ou si la femme divorce du mari, alors elle et lui ne peuvent pas contracter un nouveau mariage tant que le partenaire divorcé vit, car le premier mariage est valable tant que les deux vivent. S'il contracte néanmoins un nouveau mariage, il s'agit d'un adultère. Devant Dieu, il n'y a pas de divorce, tout mariage est valable tant que les deux partenaires vivent. Dans tous ces passages, Jésus ne fait aucune différence si quelqu'un est renvoyé coupable ou innocent.

Puisque Jésus ne fait pas d'exceptions dans Marc et Luc, il ne peut pas non plus avoir voulu dire des exceptions dans Matthieu. La réaction des disciples montre également qu'il n'y a pas d'exception dans la question du divorce. Un remariage n'est pas possible tant que le partenaire vit.

Paul aborde certains cas plus en détail dans 1 Corinthiens 7 :

Si une personne est déjà divorcée lorsqu'elle devient chrétienne, elle doit alors rester sans mariage ou se réconcilier avec son partenaire. Si le partenaire non croyant veut divorcer du chrétien, ce dernier devrait l'autoriser — « Le frère ou la sœur n'est pas lié (littéralement esclave) dans de tels cas ; Dieu nous a appelés à la paix après tout.

Le fait que le frère ou la sœur ne soit pas « esclave » dans de tels cas signifie qu'il n'est pas condamné à vivre avec un incroyant dans la discorde et les problèmes. Il peut se séparer — et rester sans mariage.

Mais ce qui est inimaginable pour beaucoup n'est pas un fardeau insupportable. Un chrétien a une nouvelle relation avec Dieu par Jésus-Christ. Cela nous confronte beaucoup plus aux exigences que la sainteté de Dieu nous impose. Il s'agit d'une exigence plus élevée que pour les croyants de l'ancienne alliance. Nous devenons également plus conscients de nos propres faiblesses et de nos péchés, et Dieu nous apprend à tirer de cette relation étroite avec Lui la force pour ce qui dépasse nos forces.

Avec Lui et à travers Lui, « l'impossible » devient possible. Dieu aide également par la communion avec les frères et sœurs, dont chaque chrétien a grandement besoin, la communion avec ceux qui écoutent les paroles de Dieu et les mettent en pratique. Ils sont nos frères et sœurs en Christ, notre famille spirituelle, qui durera pour l'éternité. Ainsi, même sans conjoint, un chrétien n'est jamais seul.

Votre adresse e-mail*

Message*

Envoyer!

Footnotes

1. Cette traduction, contrairement à celle qui est en usage depuis la Vulgate, « fait que l'adultère est commis avec elle », vise à indiquer que l'acte adultère est commis par le mari qui renvoie sa femme. Il ne s'agit pas encore d'un adultère au sens le plus fort du terme (une relation sexuelle avec une autre femme), mais le

renvoi de la femme est déjà considéré comme un acte adultère.

2. Une explication détaillée de cette proposition de traduction se trouve dans : Karl Staab, Die Unauflöslichkeit der Ehe und die sog. „Ehebruchsklauseln“ bei Mt 5,32 und 19,9: Festschrift für E. Eichmann, Paderborn 1940, 435-452
3. Cependant, il y avait aussi une autre interprétation (à l'école du rabbin Hillel), selon laquelle le divorce était autorisé pour de nombreuses raisons, même très mineures.
4. Ainsi, les dirigeants juifs ont dit dans Matthieu 26:5 : « Pas le jour de la fête, de peur qu'il n'y ait un rébellion parmi le peuple ». Dans cette phrase, le verbe est manquant. D'après le contexte, il est clair que les dirigeants voulaient que Jésus ne soit pas arrêté pendant la fête (mais déjà avant). La phrase complète serait la suivante : « Pas pendant la fête (doit-il être arrêté), de peur qu'il n'y ait une rébellion parmi le peuple.
5. Il s'agit ici — comme dans Matthieu 5,32 — de l'interprétation de Genèse 24,1.
6. Ses disciples lui disent : « Si telle est la situation entre un homme et une femme, il n'est pas conseillé de se marier. »
7. Déjà les plus anciens témoignages sur l'Évangile de Matthieu (Papias, Irénée, Origines) le considèrent comme s'adressant à des lecteurs venant du judaïsme. Des critères internes (nombreuses références à l'Ancien Testament) vont également dans ce sens.
8. ... si elle est séparée, qu'elle demeure sans se marier ou qu'elle se réconcilie avec son mari, ...